



COMITE DE PILOTAGE RESTREINT DE LANCEMENT DU 2^{EME} « PAPI »



REUNION DU MERCREDI 2 DECEMBRE 2015
TONNERRE – LOCAUX DU SIRTAVA

COMPTE-RENDU

ETAIENT PRESENTS (9) :

MOËS Matthieu – AESN, chef d'opérations Rivières
CROMBEZ Sébastien – DREAL Bourgogne, chef du Service Prévision des Risques
BOUJARD Olivier – DREAL Franche Comté, chef département Risques Naturels
CORVINO Serge – DREAL Bourgogne, chargé de mission Risques
BONNET Fabrice – DDT89, chef du Service Environnement
THOLE Romain – DDT89, unité Risques Naturels et Technologiques
ROGOSINSKI André– SIRTAVA, Vice-Président
GAILLARD Lucile – SIRTAVA, Responsable Pôle BV & Animatrice SAGE Armançon
NUTI Guillaume – SIRTAVA, Animateur PAPI

ETAIT EXCUSEE (1) :

JACOD Anne, DREAL Bourgogne, responsable pôle Risques Naturels

ORDRE DU JOUR :

1. **Actions techniques programmées**
 - a. Pose des repères de crues
 - b. Modélisation 1D
 - c. Information Hautes-eaux – Brenne
 - d. Information Hautes-Eaux sur l'Armançon Amont
 - e. Automate d'appel en masse
 - f. DICRIM, PCS et PLU
 - g. Appui technique aux communes
2. **Communication et information**
 - a. Mémo'Risks
 - b. Supports d'information
 - c. Site internet
3. **Calendrier prévisionnel**
4. **Administratif**
 - a. Gouvernance
 - b. Financement

Après un tour de table de présentation des participants et l'information sur la future réorganisation de la DREAL, suit l'ouverture et le rappel de l'ordre du jour par M. ROGOSINSKI.

Note : Les temps consacrés aux actions présentés dans le **diaporama** ne sont pas figés mais permettent d'évaluer un volume de charge global en vue d'éventuels arbitrages.

I. Actions techniques programmées

a. Pose des repères de crues

La nécessité d'effectuer un levé topographique et un géoréférencement pour la plupart des macarons est prononcée. La structure porteuse propose d'acquérir le matériel nécessaire au nivellement (lunette topo) mais de faire fixer les repères de crue par les services techniques des communes afin d'impliquer les maires dans cette démarche de culture du risque.

- La DREAL Bourgogne-(Franche-Comté) dit qu'elle a commandé une station GPS qui permettrait d'effectuer facilement les géoréférencements et les nivellements nécessaires Elle propose qu'une mise à disposition du matériel soit faite au SIRTAVA, sous réserve de disponibilité de l'appareil.
- La question de l'emplacement de macarons sur (ou proche) des bâtiments classés est soulevée par la DREAL et appuyée par la DDT. Une demande auprès des Architectes des Bâtiments de France (ABF) permettrait de s'assurer du bon déroulement de l'action de pose des macarons.
- La DREAL informe que dans le cadre du SCHAPI (Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations), une base de données nationale centralisant les laisses et repères de crues va être mise en ligne. La DREAL incite le SIRTAVA à alimenter de cette base en ajoutant les informations relevées lors du programme PAPI.

Il est pris note de ces informations : le SIRTAVA fera donc appel à la DREAL pour l'utilisation du matériel entre avril et novembre. De plus, il prendra contact avec les ABF et le SCHAPI.

b. Modélisation 1D

Le rappel du but de la modélisation, puis une présentation de ces étapes et des différents points d'attentions à apporter pour leurs bons déroulés sont faites (➡ Cf. diaporama).

➤ Construction du modèle

Les données MNT fournies par la DREAL Bourgogne (Yonne : le 2 décembre, Côte-d'Or : février) sont validées par l'IGN. Toutefois l'Armanche n'est pas couverte. La DREAL Bourgogne a pris contact et va s'accorder avec son homologue de Champagne-Ardenne, pour envisager un prochain levé LIDAR sur ce secteur. Bien que ne remettant pas en cause l'intégralité du modèle hydraulique, la modélisation sur la partie auboise devra être menée dans le même temps que sur les autres secteurs, dans la logique d'égalité des actions vis-à-vis du territoire.

- La DDT89 dit qu'elle possède des données topo au niveau de la confluence Armanche, Armançon.
- Concernant la création de crues de projet, la DDT encourage le SIRTAVA à prendre contact avec le SPC afin de caler sa manière de procéder sur la méthode en place.
- Le SPC prévoit aussi d'élaborer des enveloppes d'inondation au niveau des stations de références d'alertes : un rendez-vous sera programmé pour discuter de ces aspects.

Un point d'attention est souligné par toutes les parties : la construction du modèle doit répondre aux objectifs politiques à préciser rapidement. L'utilisation « fragmentée » du modèle doit être

intégrée dès la construction. La définition des besoins par les élus devra être faite en début d'année civile.

M. ROGOSINSKI fait part de son besoin d'élus : les cartes et occurrences de crues sont plus facilement utilisables par les communes lors de la communication du risque et en gestion de crise si elles sont adaptées à des événements locaux. L'approche « PPRi » considérant une occurrence centennale sur l'ensemble du bassin ne serait donc pas à préférer.

La DDT encourage à bien prendre en compte la première crue débordante (correspondant à l'alerte jaune du SPC) dans les différents scénarii de calage, afin de confronter les résultats obtenus à ceux du SPC.

➤ **Calage / Validation**

Les données nécessaires à l'attribution de la rugosité (☞ Cf. **diaporama**) pourra être complété par des données pédologiques de l'INRA accessibles à la DDT 89 mais qui peuvent aussi être achetées (ou le cas échéant, mises à disposition) pour les autres départements (10, 21).

La DDT préconise de ne pas se servir de la crue de 2013 pour le calage ou la validation même si cette crue a pu montrer, via les survols aériens, que l'enveloppe de crue correspondait bien à celles inscrites dans les PPRi icaunais.

➤ **Simulations de divers scénarii**

En plus des inondations « exceptionnelles » (>Q20), la prise en compte d'occurrences fréquentes (annuelle, biennale, quinquennale) sera parlante pour les riverains et permettra d'avoir leur adhésion et leur confiance dans les résultats de l'outil informatique. Ces crues fréquentes serviront aussi au Pôle Rivière du SIRTAVA lors de l'étude d'ouvrages et de leur comportement et influence lors de débits de crue morphogènes.

➤ **Production cartographiques et communication des résultats**

Le fait de bien communiquer sur le caractère informatif des résultats qui pourront varier au gré des crues (chaque événement météorologique étant inédit et unique), devra se faire en amont et lors de la diffusion des résultats.

La DREAL insiste sur le fait de rester prudent au sujet des incertitudes, qui peuvent être mal interprétées par des non-initiés. L'accent devra être mis sûr :

- ce que permet le modèle,
- ce qu'il ne permet pas.

Dans la suite de la démarche « retours d'expériences », initiée lors du premier programme, l'association des collectivités à une « validation » des cartes issues de la modélisation pourra être envisagée.

Enfin, la DREAL rappelle qu'un rendez-vous des acteurs du PAPI avec le service Rivière du Conseil départemental du Haut-Rhin serait profitable, afin de tirer profit de leur expérience.

c. **Information Hautes-eaux – Brenne**

L'animateur PAPI a pris contact avec le service hydrologie de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté concernant les seuils de débit et la procédure à suivre pour baisser les seuils sur certaines communes.

d. **Information Hautes-Eaux sur l'Armançon Amont**

Suite aux demandes émanant du terrain (➡ Cf. **diaporama**), d'avoir accès à une information d'alerte sur la partie Côte-d'Orienne et aux préconisations du SAGE. La proposition est faite par le SIRTAVA de se pencher sur ce dossier non inscrit dans le mémoire de candidature mais dont les thématiques correspondent aux missions du PAPI.

Compte tenu du régime hydrologique plus complexe que sur la Brenne, une proposition d'instrumentation du réseau hydrographique d'Epoisses sur une année hydrologique est faite par le SIRTAVA (➡ Cf. **diaporama**). Cette proposition est préférée par la DDT et la DREAL, par rapport à une instrumentation à long terme, en supplément des dispositifs en place, qui serait lourde à gérer et peu efficiente.

La DREAL et la DDT craignent que la mise en place d'un système supplémentaire, en parallèle de dispositifs déjà en place (crues soudaines, pluies soudaines (APIC), vigicrues...), soit lourde à porter par le SIRTAVA et crée des doublons peu exploitables sur le long terme.

Le SIRTAVA va donc se rapprocher du SPC et du pôle ouvrages hydrauliques de la DREAL Franche-Comté concernant le fonctionnement du lac de Pont-et-Massène. Ceci pour faire un état des lieux des dispositifs déjà existants, avant d'envisager une quelconque solution d'information hautes-eaux sur ce secteur non suivi par le SPC.

e. **Automate d'appel en masse**

L'action est programmée pour pouvoir être opérationnelle lors de l'année hydrologique 2017 (à partir d'octobre 2016). Elle ne se base pas sur les résultats de la modélisation. C'est un outil supplémentaire permettant aux maires d'alerter la population habitant en zone inondable, en plus ou en amont d'une alerte porte à porte.

f. **DICRIM, PCS et PLU**

La DDT rappelle que c'est le SIDPC (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile) qui est responsable du contrôle de l'élaboration et de l'actualisation des PCS. Le SIRTAVA devra seulement servir d'intervenant externe au processus réglementaire, en rappelant le rôle des PCS et leur bien-fondé (notamment sur les communes inondables non dotées de PPRI). Et en incitant les communes à prendre en compte et réviser annuellement les listings d'appel pour l'automate d'appel en masse.

Les DICRIM des communes de l'Yonne seront à réviser pour 2016.

L'animation du PAPI passera aussi par l'accompagnement des communes lors de leurs exercices préventifs

g. Appui technique aux communes

En plus de l'aide pour des sujets techniques (ex : chenal de Tonnerre), l'aspect d'appui, d'information et de participation à la gestion de crise ne doit pas être oublié. Ce volet contient aussi la diffusion de formulaires aux communes permettant d'établir des retours d'expérience et de formaliser un bilan sommaire des dommages et des laisses de crues.

La DREAL rappelle que la présence et la gestion de crise lors d'évènements climatiques doit rester la priorité des actions de l'animateur PAPI.

II. Communication et information

a. Mémo'Risks

La DREAL souligne le caractère anxiogène que peut revêtir ce genre de projet suivant la présentation qui en est faite auprès d'un public sensible (enfants). Une attention particulière devra être portée aux intitulés de la mission lors de la communication aux établissements et familles.

De plus, l'idée de créer un concours de bassin avec à la clé une remise de prix pourrait permettre de motiver les établissements et les enseignants à participer à la démarche. Localement, ce concours prendrait en quelque sorte le relais de l'ancien concours organisé par les ministères de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'Education Nationale.

b. Supports d'information

L'AESN précise que l'opération Récid'Eau est à son initiative et qu'elle regroupera durant ces quatre jours plus de 70 classes de tout âge. Un public nombreux sera donc présent pour assister à de nombreuses présentations autour du grand cycle de l'eau, avec cette année un thème porté sur le changement climatique et ses impacts futurs sur le cycle de l'eau et sa gestion anthropique.

c. Site internet

Lucile GAILLARD explique que le site actuel doit être totalement remanié afin de pouvoir héberger des contenus médiatiques plus divers (photos, vidéos, cartes interactives...). Toutefois, la définition de la trame du site devra être poussée et dépendra fortement de la création du Syndicat de Bassin et des missions qui lui seront associées. De plus, la volonté d'héberger un support cartographique « temps réel », avec des simulations hydrauliques associées, ne pourrait être mise en œuvre que dans un second temps. Le SIRTAVA propose donc de déplacer cette action à l'année 2017.

Les parties en présence sont d'accord pour reculer l'échéance.

La DREAL et la DDT souligne encore une fois que la volonté de l'Etat est à la centralisation des données sur des plateformes thématiques uniques. Aussi, elles sont peu favorables à l'élaboration (et la maintenance) d'un tel site par le SIRTAVA. L'AESN ajoute que les actions de communication subventionnables ne peuvent pas prendre en charge de poste de webmaster.

Aussi il est conseillé au SIRTAVA de regarder du côté de la plateforme de l'Observatoire National des Risques Naturels et de leur transmettre le modèle hydraulique une fois opérationnel. Le futur site du SIRTAVA intégrera les liens vers les plateformes d'information et d'alerte gérées par l'Etat.

III. Calendrier prévisionnel

Les parties prennent note du planning prévisionnel ambitieux (☞ Cf. diaporama) et souligne le fait que **les priorités en cas de manque de temps sont, pour les financeurs :**

- 1- La gestion des évènements de crise
- 2- La construction du modèle et la pose des repères de crues dont les actions découleront

IV. Administratif

a. Gouvernance

- **Structure porteuse en cas de création d'un Syndicat de Bassin au 1er janvier 2016**

La DREAL confirme que la convention est maintenue et qu'il suffira d'un avenant entre les signataires afin de changer les statuts de la structure porteuse.

- **Composition du Comité de Pilotage**

Les parties approuvent le maintien de la présence accrue de la CLE lors du COPIL de la mission PAPI. Ils approuvent aussi la proposition faite par le SIRTAVA d'inviter toutes les communautés de communes du bassin versant (et non pas seulement celles cotisant au syndicat).

Le Comité de Pilotage est donc composé par :

✓ Services de l'Etat :

- 1 : 3 Préfectures et Sous-préfectures,
- 1: 3 DDT,
- 1: 2 DREAL,
- 1: SPC SMYL,
- 1: DRIEE.

✓ Collectivités locales :

- 1 : 3 syndicats de rivières du bassin,
- 1 : communautés de communes

✓ CLE de l'Armançon :

- 1 : CLE de l'Armançon,
- 1 : association UFC Que Choisir,
- 1 : association Yonne Nature Environnement.

✓ Partenaires financiers :

- 1 : 2 Conseils régionaux,
- 1 : 3 Conseils départementaux,
- 1 : Agence de l'Eau Seine-Normandie.

✓ Autres partenaires associés :

- 1 : EPTB Seine Grands Lacs,
- 1 : chambres consulaires (chambres d'agriculture, CCI, CNAMS ou CMA des 3 départements).

- **Composition du Comité Technique**

Les services de l'Etat s'interrogent sur la pertinence d'inviter chaque DDT et chaque DREAL. Ils s'accordent à privilégier la DDT 89, dont le Préfet pilote le PAPI, et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. D'autre part, ils soulignent la nécessité d'associer le SPC au comité technique. Enfin, suivant les caractères thématiques pressentis à chaque comité technique, des experts, d'autres DREAL ou DDT peuvent être amenés à être invités.

Le comité technique sera donc composé par :

- 1 DDT89
- 1 DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- 1 AESN
- 1 MO cours d'eau
- 1 SPC
- 1 EPTB Seine Grands Lacs
- 1 Experts extérieurs, autres DDT et DREAL (au besoin)

b. Financement

L'AESN confirme sa participation à hauteur de 10% du poste d'animation (soit 6000€), au titre d'une partie de l'étude hydraulique en régie concernant la prise en compte des débits fréquents et des possibilités de mise à disposition de l'outil au pôle rivière du Syndicat.

La DDT confirme qu'au titre du FPRNM (Fond pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs = Fond « Barnier ») et du Programme 181 « Prévention des Risques », les 40% signés dans la convention seront à demander début 2016 pour versement du solde en fin d'année. Afin de fluidifier la comptabilité du Syndicat, un avenant pourra être signé afin d'obtenir un versement échelonné sur une durée déterminée.

La DREAL dit qu'il faudra reprendre le plan de financement une fois que la DRIEE et les Régions se seront entendues pour la répartition et le versement des fonds FEDER.

Conclusion : Ce comité de pilotage restreint a véritablement lancé ce programme d'actions. Les missions de l'année 2016 ont pu être examinées en détail. Cela a permis de s'accorder sur une trame méthodologique. Toutefois de nombreux éléments techniques et orientations opérationnelles devront être précisés lors de rencontres avec les élus et lors du prochain comité technique prévu en février 2016.

En l'absence de remarques complémentaires, M. ROGOSINSKI remercie l'assemblée pour sa participation et clôture la réunion.

Vos interlocuteurs

S.I.R.T.A.V.A

58 ter, rue Vaucorbe
89 700 TONNERRE
☎ : 03.86.55.40.05
📠 : 03.86.75.11.41



Guillaume NUTI

☎ : 06.01.72.32.06
✉ : papi@bassin-armancon.fr